19 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

11) N° de publication :

2 717 913

(à n'utiliser que pour les commandes de reproduction)

(21) N° d'enregistrement national :

94 03467

(51) Int CI6: G 02 B 6/40

(12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

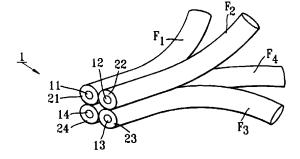
A1

- (22) Date de dépôt : 24.03.94.
- (30) Priorité :

(71) Demandeur(s) : LE MARER René — FR et PERRIN Gabrielle — FR.

- 43 Date de la mise à disposition du public de la demande : 29.09.95 Bulletin 95/39.
- 66 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : Se reporter à la fin du présent fascicule.
- 60 Références à d'autres documents nationaux apparentés :
- (72) Inventeur(s) : LE MARER René et PERRIN Gabrielle.
- 73) Titulaire(s) :
- Mandataire: Cabinet Regimbeau Martin Schrimpf Warcoin Ahner.
- 54 Composant de raccordement à une fibre multicœur et procédé de réalisation.
- (57) Le composant de raccordement comprend plusieurs fibres (F, à F₂) optiques réunies à une extrémité commune de façon que leurs gaines (21 à 24) optiques soient tangentes entre elles et que les axes de leurs cœurs (11 à 14) soient disposés selon une géométrie correspondant à celle des axes d'une fibre multicœur à laquelle cette extrémité commune doit être connectée, lesdites fibres (F, à F₂) étant libres les unes par rapport aux autres à leurs extrémités opposées.

Le procédé rassemble les fibres (F, à F₄) par dépôt d'une goutte de liquide.



FR 2 717 913 - A1



La présente invention est relative à un composant pour le raccordement de plusieurs fibres optiques sur une fibre optique multicoeur. Elle concerne également un procédé pour la réalisation d'un tel composant.

Les fibres optiques multicoeurs sont des guides d'ondes optiques comportant dans une même matrice linéaire une pluralité de coeurs de guidage parallèles.

5

10

15

20

25

30

Il a notamment récemment été proposé dans la demande de brevet français déposée sous le numéro 93-01674 un guide optique présentant, dans une même matrice, une pluralité de coeurs, chacun entouré par une gaine optique. Les axes de ces coeurs sont disposés dans la matrice de façon à présenter entre eux des relations géométriques de grande précision, les positions respectives des axes des coeurs étant définies à quelques dixièmes de micromètres près.

On a représenté sur la figure 1 un exemple d'une fibre optique F de ce type. Cette fibre F comporte, dans une matrice M, quatre guides optiques élémentaires G_1 à G_4 dont les axes X_1 à X_4 forment, en coupe transversale, les sommets d'un carré C_1 de grande précision. Les contours de la matrice M sont définis par quatre portions identiques R_1 à R_4 de cylindres de révolution, dont les axes coïncident respectivement avec les axes X_1 à X_4 des guides optiques élémentaires.

Cette fibre multicoeur F est par exemple de diamètre D extérieur maximal égal à 125 μ m, la largeur du carré C_1 que forment les axes X_1 à X_4 étant de 44 μ m.

Les fibres optiques multicoeurs de ce type permettent d'envisager de remplacer les architectures du type à partage, habituellement mises en oeuvre, notamment sur les réseaux de télécommunications, par des architectures d'un coût moindre où n guides relient n abonnés. Dans les architectures du type à partage, en

effet, une fibre monomode est partagée entre n abonnés et il est nécessaire de prévoir sur les réseaux des amplificateurs et coupleurs relativement onéreux. Les architectures à fibres multicoeurs permettent de faire l'économie de ces composants.

5

10

15

20

25

30

A ce jour cependant, il n'a pas encore été proposé de composant optique permettant le raccordement d'une fibre multicoeur du type décrit dans FR-93 01674 à n fibres individuelles.

Un but de l'invention est donc de proposer un tel composant, ainsi qu'un procédé pour sa réalisation.

A cet effet, le composant de raccordement optique proposé par l'invention est caractérisé en ce qu'il comprend plusieurs fibres optiques comportant chacune au moins un coeur de guidage entouré par une gaine optique, ces fibres étant réunies à une extrémité commune de façon que leurs gaines optiques soient tangentes entre elles et que les axes de leurs coeurs soient disposés selon une géométrie correspondant à celle des axes d'une fibre multicoeur à laquelle cette extrémité commune doit être connectée, lesdites fibres étant libres les unes par rapport aux autres à leurs extrémités opposées.

On notera qu'un tel composant de raccordement présente préférentiellement une structure de grande précision de façon à éviter des pertes de puissance entre les coeurs de la fibre multicoeur et les coeurs des fibres individuelles auxquels cette fibre multicoeur est raccordée.

A cet effet, selon le procédé de réalisation proposé par l'invention:

- on juxtapose longitudinalement, plusieurs fibres optiques comportant chacune au moins un coeur de guidage entouré par une gaine optique,
- on dépose sur ces fibres au moins une goutte d'un 1 liquide dont la tension superficielle rassemble les

gaines optiques desdites fibres de façon à les rendre tangentes entre elles,

- on fige les gaines optiques rassemblées lorsque les axes de leurs coeurs sont disposés selon une géométrie correspondant à celle des axes d'une fibre multicoeur à laquelle le composant doit être connecté.

5

10

20

25

L'invention propose également un ensemble de raccordement comportant un tel composant et des moyens pour sa connexion à une fibre multicoeur.

La description qui suit est purement illustrative et non limitative. Elle doit être lue en regard des dessins annexés sur lesquels :

- . la figure 1 a déjà été commentée et est une vue en coupe transversale d'une fibre multicoeur ;
- 15 . la figure 2 est une vue schématique en perspective d'un composant multicoeur conforme à l'invention;
 - . la figure 3 est une vue en coupe transversale d'un composant de raccordement conforme à un mode de réalisation possible de l'invention, à son extrémité destinée à être connectée à la fibre multicoeur de la figure 1;
 - . la figure 4 représente en perpective un jonc utilisé comme élément préinitiateur de position dans un mode de mise en oeuvre possible du procédé conforme à l'invention;
 - . les figures 5a et 5b illustrent deux étapes de ce procédé ;
- . les figures 6 et 7 illustrent deux variantes 30 possibles permettant d'obtenir la réduction du diamètre des gaines optiques des fibres;
 - . les figures 8 à 10 illustrent les moyens mis en oeuvre selon l'invention pour réaliser le rassemblement des fibres ;
- 35 . la figure 11 illustre une disposition possible

des fibres après rassemblement;

5

15

20

35

- . la figure 12 représente en vue en coupe un élément initiateur de position utilisé dans un mode de mise en oeuvre possible de l'invention ;
- . la figure 13 illustre une étape de dépôt d'une gaine mécanique sur le composant conforme à l'invention ;
 - . la figure 14 illustre une variante possible de moyens pour la connexion d'un composant conforme à l'invention et d'une fibre multicoeur;
- 10 . la figure 15 illustre une autre variante possible pour la connexion d'un composant selon l'invention et d'une fibre multicoeur;
 - . la figure 16 illustre un composant de raccordement conforme à l'invention pour l'éclatement d'une fibre quatre coeurs en deux fibres deux coeurs ;
 - . les figures 17 et 18 sont des vues en coupe analogues à la figure 3 de composants de raccordement à une fibre comportant respectivement sept et neuf coeurs ;
 - . la figure 19 représente en vue de dessus l'élément initiateur utilisé, dans un mode de mise en oeuvre possible du procédé conforme à l'invention, pour réaliser le composant de la figure 18;
- la figure 20 illustre une variante possible pour l'initiation de la géométrie des fibres du composant de raccordement.

Le composant 1 de raccordement représenté sur les figures 2 et 3 est constitué de quatre fibres F_1 à F_4 assemblées à une extrémité commune et libres à leurs autres extrémités.

30 Chacune de ces fibres F_1 à F_4 comporte classiquement un coeur 11 à 14 entouré d'une gaine optique 21 à 24.

Ainsi qu'on l'a illustré sur la figure 3, les fibres F_1 à F_4 sont tangentes à leur extrémité commune, leurs axes étant disposés selon un carré C_2 de grande

précision correspondant au carré C_1 de la fibre multicoeur F de la figure 1, à laquelle ce composant 1 doit être raccordé.

Par grande précision, on entend que les axes des coeurs ont des positions définies à quelques dixièmes de micomètres près.

5

10

15

20

25

30

Etant donné que le carré C_2 est de même largeur que C_1 , les fibres F_1 à F_4 présentent chacune à leur extrémité commune un diamètre d de 44 μ m; elles sont inscrites dans un cercle C_e de diamètre D_e égal à 106 μ m.

On va maintenant décrire un mode de mise en oeuvre du procédé conforme à l'invention, pour la réalisation du composant 1 à partir de quatre fibres en silice classiques de $125~\mu m$ de diamètre de gaine optique.

On dispose dans un premier temps les quatre fibres F_1 à F_4 à assembler, revêtues de leur gaine mécanique, dans un élément préinitiateur, de façon à disposer ces fibres selon une géométrie correspondant par homothétie à la disposition finale que l'on souhaite obtenir. Cet élément initiateur est par exemple un jonc creux du type du jonc 2, qui est représenté sur la figure 4. Ce jonc 2 comporte quatre encoches 3 en arc de cylindre qui présentent chacune un diamètre correspondant au diamètre de la gaine mécanique d'une fibre.

Les fibres F_1 à F_4 sont maintenues dans ce préinitiateur 2, soit par collage, soit de façon préférée mécaniquement.

Une fois maintenues dans le préinitiateur 2, les fibres F_1 à F_4 sont, à leur extrémité opposée au préinitiateur 2, coupées à une même hauteur H dudit préinitiateur, ainsi qu'on l'a illustré sur la figure 5a, de façon que leurs extrémités à assembler coincident. Sur cette figure 5a et les figures qui suivent, les gaines mécaniques des fibres F_1 à F_4 ont été représentées et

référencées de 31 à 34.

5

10

15

20

25

30

Les fibres F_1 à F_4 subissent ensuite un traitement destiné à réduire leur diamètre d'extrémité.

A cet effet, conformément à une variante particulièrement avantageuse de l'invention, les fibres F_1 à F_4 sont trempées collectivement, ainsi que l'illustrent les doubles flèches T sur la figure 5b, sans dénudage, dans un bain 4 d'attaque chimique, par exemple dans un bain d'acide fluorhydrique de 48% de concentration, pendant une durée de l'ordre de quelques minutes.

L'acide fluorhydrique attaque alors les gaines optiques 21 à 24 des fibres F_1 à F_4 , en remontant par capillarité le long desdites gaines. Ainsi qu'on l'a représenté sur la figure 6, chaque fibre F_1 à F_4 ressort du bain 4 avec une gaine optique 21 à 24 présentant une forme d'extrémité sensiblement conique.

A titre d'exemple, il a été ainsi obtenu des fibres F_1 à F_4 , dont les gaines optiques 21 à 24 présentent une extrémité tronconique d'une hauteur h d'environ 7 cm, s'évasant à partir d'un diamètre terminal d_1 de 20 μ m jusqu'à un diamètre d_2 correspondant au diamètre de 125 μ m.

Au moins une zone de ces extrémités tronconiques présente donc un diamètre égal au diamètre d de 44 μm .

La gaine mécanique 31 à 34 de chaque fibre F_1 à F_4 est ensuite enlevée soit chimiquement, soit mécaniquement, soit encore en combinant une attaque chimique et une attaque mécanique. Dans ce dernier cas, l'attaque chimique est utilisée pour séparer la gaine mécanique de la gaine optique et faciliter l'enlèvement mécanique.

Bien entendu, en variante, il est également possible de travailler directement avec des fibres dont le diamètre de 44 μm est issu du fibrage.

Egalement, ainsi qu'on la illustré sur la figure

7, on peut obtenir le diamètre de 44 μm en trempant dans un bain 4 d'acide fluorhydrique à 48 %, les extrémités dénudées des fibres F_1 à F_4 , les gaines mécaniques 31 à 34 ayant préalablement été retirées à ces extrémités. Les gaines optiques 21 à 24 des fibres F_1 à F_4 subissent alors un rétrécissement cylindrique contrôlable en fontion du temps.

On notera cependant que la première variante décrite (gaines optiques d'extrémités tronconiques) ne nécessite pas un contrôle de précision du temps de trempage : il suffit en effet que le temps de trempage soit suffisant pour que le diamètre terminal des gaines optiques soit inférieur au diamètre recherché (44 μ m, dans l'exemple décrit). Cette solution est donc préférée.

Ainsi qu'on l'a illustré sur les figures 8 et 9, une fois la position des fibres F_1 à F_4 préinitiée, et les extrémités des fibres éventuellement préparées de façon à ce qu'elles présentent le diamètre souhaité, elles sont rassemblées, conformément à l'invention, par dépôt d'une ou plusieurs gouttes G_1 d'un liquide présentant une tension superficielle importante. La tension superficielle f_C représentée par des flèches sur ces figures a pour effet de regrouper les quatre fibres F_1 à F_4 .

Le liquide est choisi pour sa tension superficielle f_{C} importante et sa compatibilité avec les fibres sur lesquelles on travaille. Des exemples de liquide qui conviennent sont l'éthanol ou l'acétone. On notera que l'eau qui présente des tensions superficielles importantes est déconseillée avec les fibres en silice puisqu'elle est susceptible de les attaquer.

Ainsi qu'on l'a illustré sur la figure 10, les gouttes G_1 de liquide sont par exemple déposées sur les fibres F_1 à F_4 , en une zone de celles-ci juste en dessous

du jonc 2 pré-initiateur. Elles glissent par gravité vers les extrémités à rassembler des fibres F_1 à F_4 .

Sur la figure 10, le jonc 2 est porté par une potence 5.

Sous l'action de la tension superficielle des gouttes, les quatre fibres F_1 à F_4 peuvent prendre deux positions d'équilibre :

5

15

20

- soit une position d'équilibre en carré, qui est celle souhaitée et qui est représentée sur la figure 3,
- soit une position d'équilibre en losange telle que représentée sur la figure 11.

De façon à obtenir nécessairement la géométrie en carré souhaitée, on introduit les extrémités rassemblées des fibres F_1 à F_4 dans un élément initiateur 6 porté par la potence 5 au droit de l'élément pré-initiateur 2, en dessous de celui-ci. Cet élément 6 est avantageusement, ainsi qu'on l'a représenté sur la figure 12, un capillaire de verre dont la surface intérieure présente une forme qui est de révolution et qui est évasée.

Cet élément 6 est par exemple obtenu à partir d'un capillaire cylindrique de 0,8 mm de diamètre intérieur :

- chauffé et étiré de façon à lui conférer une forme intérieure rétrécie et évasée,
- puis coupé à son extrémité rétrécie en une zone où il présente un diamètre intérieur égal de façon précise au diamètre $D_{\rm e}$ de 106 μm du cercle dans lequel les fibres F_1 à F_4 doivent se trouver inscrites à leur extrémité assembler.

Pour repérer de façon précise la zone du capillaire étiré qui correspond au diamètre de 106 μm, on y introduit, par son ouverture de grand diamètre, un fil métallique calibré de 106 μm de diamètre : l'extrémité du fil calibré est bloquée par le diamètre intérieur de

106 µm dudit capillaire.

5

10

15

20

25

On coupe alors le capillaire étiré légèrement en dessous de la zone où le fil calibré est bloqué, puis on polit, par les techniques classiques connues de l'Homme du Métier, jusqu'à atteindre le diamètre souhaité.

Les quatre fibres F_1 à F_4 assemblées par les gouttes de liquide G_1 sont introduites dans l'élément initiateur 6 ainsi obtenu, par l'extrémité évasée de celui-ci.

L'introduction des fibres F_1 à F_4 dans l'élément initiateur 6 s'accompagne d'un dépôt de gouttes d'acétone sur les fibres F_1 à F_4 , de façon à maintenir lesdites fibres assemblées par tension superficielle, tout en assurant la lubrification des parois internes de l'élément initiateur 6. Les risques que les fibres ne se cassent lors de leur manipulation dans l'élément initiateur 6 sont ainsi minimisés.

Lorsque la descente des fibres dans l'élément initiateur 6 se trouve bloquée, l'opérateur soumet les quatre fibres F_1 à F_4 à de petits mouvements alternatifs de rotation, de façon à les forcer à se positionner convenablement.

Cette opération effectuée, les zones de diamètre d des gaines optiques 21 à 24 se trouvent inscrites dans le cercle de diamètre D_e , que définit l'ouverture de petit diamètre dudit élément initiateur 6. Les gaines optiques présentent donc nécessairement la disposition souhaitée, les axes des coeurs formant ensemble le carré C_2 .

On coupe alors les fibres à une distance de quelques minimètres (2 à 4 mm) de l'ouverture de petit diamètre de l'élément initiateur 6 et on colle les fibres F_1 à F_4 à leurs extrémités en saillie par rapport audit

élément initiateur 2, de façon à figer la position carrée ainsi obtenue.

Ces extrémités peuvent par exemple, ainsi qu'on l'a illustré sur la figure 10, être plongées dans une cuve 7 de colle cyanolite. La colle remonte alors par capillarité en direction de l'élément initiateur 6.

5

10

15

20

25

30

On notera que la colle cyanolite a pour propriété de sécher très rapidement, de sorte qu'elle se fige, avant d'avoir atteint l'ouverture de diamètre $D_{\rm e}$ de l'élément initiateur 6.

Cette opération réalisée, l'extrémité des fibres F_1 à F_4 qui dépasse de l'élément initiateur 6 est polie jusqu'au diamètre de 106 μm , ou encore, avantageusement, est laissée telle quelle, le polissage intervenant alors au moment de la connexion qui sera décrite plus loin plus en détail.

Dans une variante possible de l'invention, les fibres F_1 à F_4 sont ensuite sorties de l'élément initiateur 6. Leur assemblage à leur extrémité commune est consolidé par dépôt d'une goutte de colle cyanolite descendant le long desdites fibres F_1 à F_4 .

Puis, ainsi qu'on l'a illustré sur la figure 13, on dépose sur l'extrémité des fibres un revêtement 8 de gainage mécanique. Cette opération est par exemple réalisée par descente programmée (flèche P), le long de la zone où les fibres F₁ à F₄ sont assemblées, d'une cuve 9 de dépôt (classiquement appelée par l'Homme du Métier, selon la terminologie anglosaxonne, "cuve à coating"), et de moyens 10 pour diriger en direction du dépôt un rayonnement ultraviolet de polymérisation.

Dans le cas de gaines optiques à extrémités tronconiques, on prévoit un dépôt à gradient, de façon que le composant final présente, à son extrémité où les fibres sont assemblées, une gaine mécanique 8 cylindrique de

diamètre externe correspondant à celui des gaines mécaniques des fibres unitaires classiques.

Le composant 1 ainsi obtenu est donc facilement utilisable avec des moyens de connectique classiques.

5

10

15

20

25

30

35

A leur extrémité où elles sont libres les unes par rapport aux autres, les fibres F_1 à F_4 peuvent être chacune individuellement raccordées à une fibre optique unitaire classique, par des moyens de connectique habituels.

A son autre extrémité, on connecte le composant 1 à la fibre multicoeur F, ainsi qu'on l'a illustré sur la figure 14, par des techniques de connectique classiques mettant en oeuvre des embouts 11 et 12, et un élément de restitution de centrage 13 recevant ces embouts.

Les positions relatives de la fibre multicoeur F et du composant 1 sont ajustées de façon que les axes des coeurs du composant 1 et les axes des coeurs de la fibre multicoeur F coïncident.

On utilise avantageusement pour réaliser l'embout de connexion 11 qui termine le composant de raccordement 1, le capillaire évasé 2 qui sert d'élément initiateur.

Dans cette hypothèse, les fibres F_1 à F_4 ne sont pas sorties du capillaire 2 après collage dans leur position assemblée : une goutte de colle cyanolite est introduite par l'extrémité de plus grand diamètre du capillaire pour solidariser le capillaire 2 et les fibres F_1 à F_4 .

Comme élément de restitution 13, on peut utiliser un jonc en céramique zircone-alumine, dont les ouvertures d'extrémité sont évasées, ce jonc de restitution 13 recevant de part et d'autre les embouts 11 et 12 du composant de raccordement et de la fibre multicoeur.

Un tel élément de restitution de centrage constitue avec les embouts de connexion qu'il reçoit et le composant 1, un exemple d'ensemble de raccordement selon

l'invention.

5

10

15

20

25

30

35

En variante, on peut également utiliser comme moyens de connexion, un connecteur de fibres individuelles à maintien de polarisation, du type commercialisé par la Société RADIALL sous la dénomination "connecteur MP". On se reportera avantageusement à cet égard au catalogue RADIALL: "Connecteurs pour fibre optique-Monomode-VFO-MP"-Mars 1992. Un tel connecteur permet classiquement, d'une part, le centrage des axes de deux fibres individuelles monomodes à maintien de polarisation et, d'autre part, le réglage de la position angulaire relative de ces deux fibres autour de leur axe commun.

Utilisé avec le composant de raccordement selon l'invention et une fibre multicoeur correspondante, il permet, d'une part, le centrage des carrés C_1 et C_2 , et, d'autre part, l'ajustement angulaire de ces carrés de façon que leurs axes coïncident.

En variante encore, la fibre multicoeur F et le composant 1 à quatre fibres pourront être collés, leur position relative ayant préalablement été ajustée sur des supports à rainures en V, au moyen d'appareillages permettant des mouvements de précision sur les fibres.

En variante encore, la fibre multicoeur F et le composant 1 peuvent être assemblés, ainsi qu'on l'a illustré sur la figure 15, par fusion d'une zone d'extrémité Z de la fibre multicoeur F sur l'extrémité du composant 1. On utilise pour réaliser de telles fusions de zone des appareillages à arc électrique utilisés classiquement pour le soudage de fibres.

On pourra également avantageusement mettre en oeuvre les techniques de raccordement décrites dans FR-2 632 735.

L'invention vient d'être décrite ici dans le cadre d'un raccordement à une fibre F à quatre coeurs. Elle s'applique bien entendu de façon générale à tous les raccordements à des fibres multicoeurs : raccordements de p fibres individuelles à une fibre n coeurs, ou d'une (ou plusieurs) fibre(s) p coeurs à une fibre n coeurs, avec p inférieur ou égal à n. On peut notamment également éclater une fibre quatre coeurs, ainsi qu'on l'a illustré sur la figure 16, en deux fibres deux coeurs.

A titre d'exemple complémentaire, on a illustré sur la figure 17 la section droite d'extrémité d'un composant 101 de raccordement à une fibre à sept coeurs. Six des sept fibres 102 de ce composant de raccordement 101 sont réparties autour d'une fibre centrale. Les sept fibres 102 sont tangentes deux à deux et inscrites dans un cercle Ce. La technique précédemment décrite pour le raccordement à une fibre quatre coeurs s'applique de la même façon, avec pour seule modification le changement du diamètre interne de l'élément initiateur.

Pour des géométries de fibres multicoeurs non circulaires, on modifie en conséquence la géométrie interne de l'élément initiateur.

Ainsi, dans le cas illustré sur la figure 18 d'un composant 201 de raccordement à une fibre à neuf coeurs, les neuf fibres 202 sont inscites dans un carré Ca.

On utilise alors un élément initiateur 203 du type de celui représenté en vue de dessus sur la figure 19 présentant une forme intérieure évasée dont l'extrémité de petite ouverture présente un contour intérieur de section carrée Ca. Cette forme s'obtient aisément en introduisant dans un capillaire cylindrique de pyrex une fibre multicoeur en silice à neuf coeurs, et en chauffant et étirant ce tube de pyrex. La température de fusion du pyrex est en effet de 900°C, tandis que celle des fibres est de 2000°C, de sorte qu'il est possible d'étirer le tube sans faire varier la géométrie interne de la fibre multicoeur. On obtient, par conséquent, un initiateur dont la section rétrécie d'extrémité correspond à celle de la

fibre à neuf coeurs.

20

On notera en outre que l'élément initiateur n'est pas indispensable. Il peut notamment être omis lorsque les fibres rassemblées n'ont qu'une seule position d'équilibre possible, ce qui est le cas par exemple pour un composant 5 de raccordement à deux fibres. On peut également, ainsi qu'on l'a illustré sur la figure 20, disposer dans le ou les espaces entre les fibres F₁ à F₄ un fil ou une fibre F_C de diamètre extérieur calibré sur lequel les fibres F₁ à F₄ viennent se disposer tangentiellement lorsqu'elles 10 sont rassemblées par les gouttes de liquide, ce fil (ou calibré(e) imposant aux fibres la cette fibre) F_c configuration souhaitée. Dans le cas du raccordement quatre coeurs précédemment décrit, on dispose entre les fibres F_1 à F_4 de 44 μm de diamètre de gaine optique un 15 fil F_c de 18 μm de diamètre. Les fibres F_1 à F_4 se positionnent alors nécessairement en carré lorsqu'elles se rassemblent sur ce fil Fc.

L'invention a été décrite dans le cas de fibres en silice, mais s'applique bien entendu également à des fibres optiques plastiques.

REVENDICATIONS

1. Composant de raccordement optique, caractérisé en ce qu'il comprend plusieurs fibres $(F_1 \ a \ F_4)$ optiques comportant chacune au moins un coeur $(11 \ a \ 14)$ de guidage entouré par une gaine optique $(21 \ a \ 24)$, ces fibres $(F_1 \ a \ F_4)$ étant réunies à une extrémité commune de façon que leurs gaines $(21 \ a \ 24)$ optiques soient tangentes entre elles et que les axes de leurs coeurs $(11 \ a \ 14)$ soient disposés selon une géométrie correspondant à celle des axes d'une fibre multicoeur (F) à laquelle cette extrémité commune doit être connectée, lesdites fibres $(F_1 \ a \ F_4)$ étant libres les unes par rapport aux autres à leurs extrémités opposées.

10

20

- Composant selon la revendication 1, caractérisé
 en ce qu'il comporte un embout de connexion dans lequel les fibres (F₁ à F₄) sont disposées à leur extrémité commune.
 - 3. Composant selon la revendication 2, caractérisé en ce que l'embout de connexion est un capillaire (6) évasé qui présente à son extrémité de petite section un contour intérieur dans lequel les gaines $(21 \ a \ 24)$ optiques des fibres $(F_1 \ a \ F_4)$ s'inscrivent nécessairement selon la disposition qu'elles présentent à leur extrémité commune.
- 4. Composant selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce qu'il comporte une gaine mécanique (8) qui entoure les fibres (F₁ à F₄) au voisinage de leur extrémité commune, cette gaine mécanique présentant une forme extérieure sensiblement cylindrique.
- 5. Composant selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comprend quatre fibres (F₁ à F₄) dont les axes des coeurs (11 à 14) forment, en coupe transversale à leur extrémité commune, les sommets d'un carré.

6. Composant selon les revendications 3 et 5 en combinaison, caractérisé en ce que, à son extrémité de petite section, le capillaire évasé (6) formant embout de connexion présente un contour circulaire de diamètre $2\sqrt{2}d$, où d est le diamètre des gaines (21 à 24) optiques des fibres (F_1 à F_4) à cette extrémité commune.

5

10

15

20

30

- 7. Ensemble de raccordement comportant un composant (1) selon l'une des revendications 1 à 6 et des moyens (11, 12, 13) pour la connexion de l'extrémité de ce composant où ses fibres $(F_1 \ a \ F_4)$ sont réunies à l'extrémité d'une fibre multicoeur (F).
- 8. Ensemble de raccordement selon la revendication 7 comportant un composant (1) selon l'une des revendications 2 ou 3, un élément de restitution de centrage recevant l'embout de connexion du composant, ainsi qu'un embout de connexion de la fibre multicoeur (F).
- 9. Procédé pour la réalisation d'un composant de raccordement optique selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que :
 - on juxtapose longitudinalement, plusieurs fibres (F_1 à F_4) optiques comportant chacune au moins un coeur (11 à 14) de guidage entouré par une gaine optique (21 à 24),
- on dépose sur ces fibres (F₁ à F₄) au moins une goutte
 d'un liquide dont la tension superficielle rassemble les gaines (21 à 24) optiques desdites fibres (F₁ à F₄) de façon à les rendre tangentes entre elles,
 - on fige les gaines (21 à 24) optiques rassemblées lorsque les axes de leurs coeurs (11 à 14) sont disposés selon une géométrie correspondant à celle des axes d'une fibre multicoeur (F) à laquelle le composant (1) doit être connecté.
 - 10. Procédé selon la revendication 9, caractérisé en ce que, avant de figer les gaines (21 à 24) optiques,

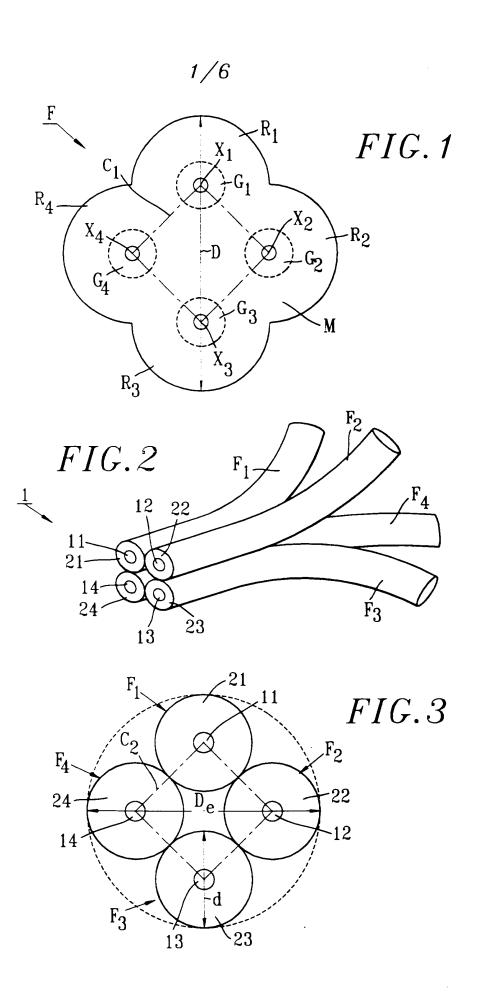
on introduit les gaines (21 à 24) optiques rassemblées dans un élément initiateur (6) destiné à leur conférer nécessairement une disposition déterminée.

- 11. Procédé selon la revendication 10, caractérisé en ce que l'élément initiateur est un capillaire évasé (6) qui présente à son extrémité de petite section un contour intérieur dans lequel les gaines (21 à 24) optiques des fibres (F_1 à F_4) s'inscrivent nécessairement selon une disposition déterminée.
- 12. Procédé selon l'une des revendications 9 à 11, caractérisé en ce que l'on fige les gaines (21 à 24) optiques par collage dans la zone où elles sont rassemblées.
 - 13. Procédé selon les revendications 11 et 12 prises en combinaison, caractérisé en ce que l'on colle les gaines (21 à 24) optiques dans le capillaire (6).
 - 14. Procédé selon l'une des revendications 9 à 13, caractérisé en ce que l'on attaque chimiquement les gaines (21 à 24) optiques pour réduire leur diamètre externe au voisinage de la zone où elles sont rassemblées.
 - 15. Procédé selon la revendication 14, caractérisé en ce que l'on trempe les extrémités des fibres $(F_1 \ a \ F_4)$ dans un bain d'attaque chimique.
- 16. Procédé selon la revendication 15, caractérisé 25 en ce que les extrémités des fibres (F₁ à F₄) sont trempées dans un bain d'attaque chimique (4) alors qu'elles sont recouvertes d'une gaine mécanique, de sorte que les gaines (21 à 24) optiques ressortent dudit bain avec une forme sensiblement tronconique.

5

15

20



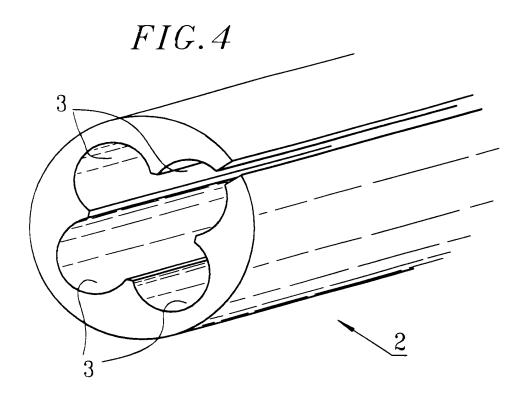


FIG. 5α

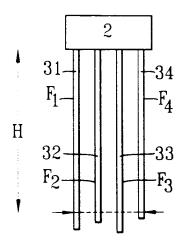
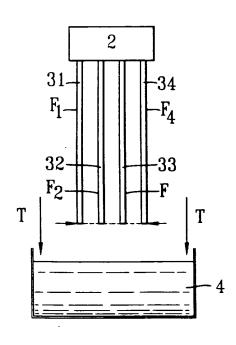
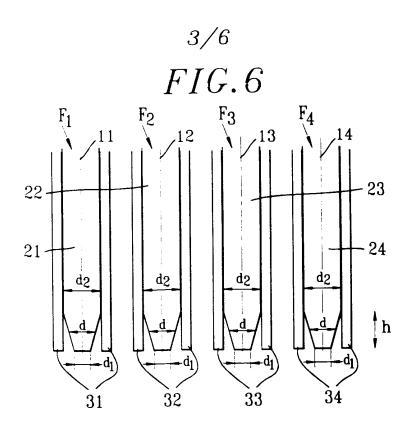


FIG.5b





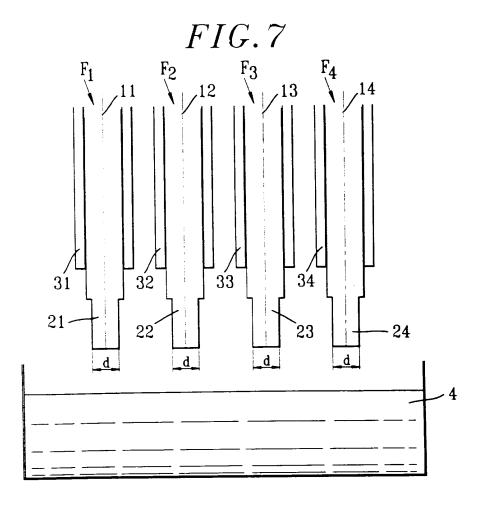


FIG.8

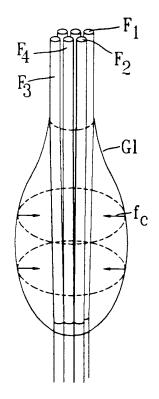


FIG.9

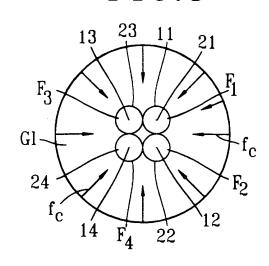
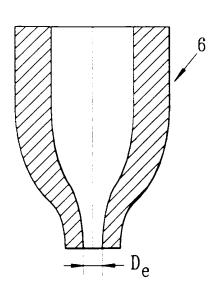
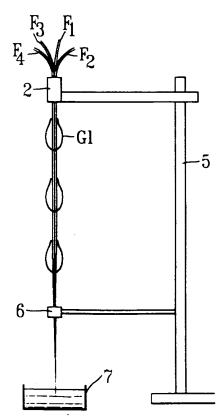
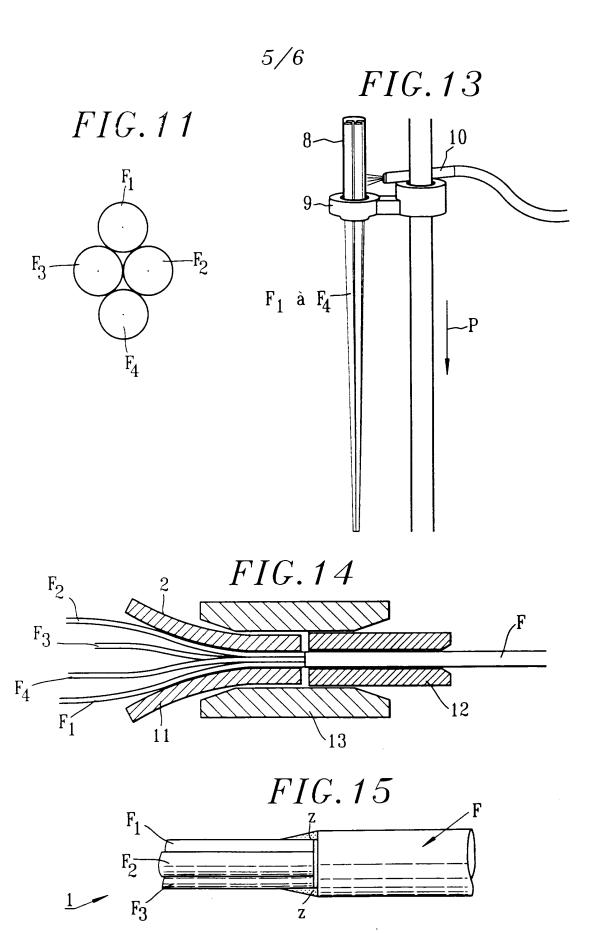


FIG. 10

FIG. 12







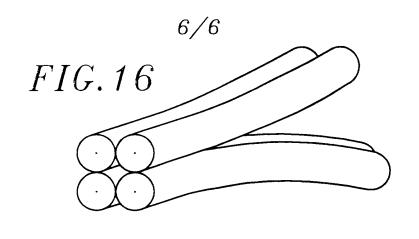


FIG. 17

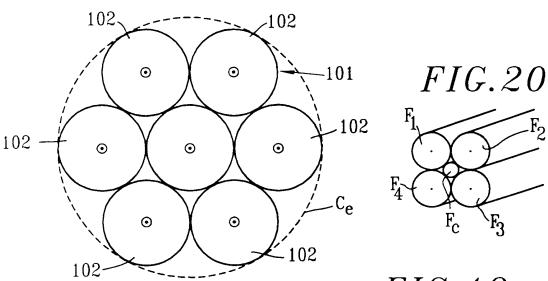
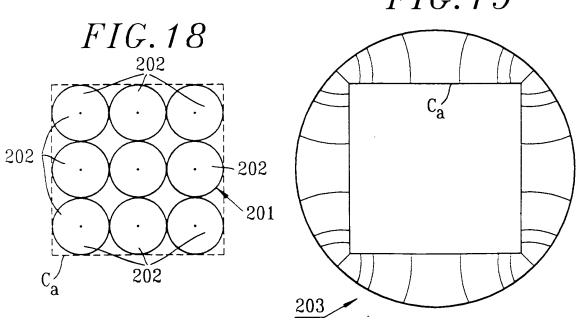


FIG. 19



INSTITUT NATIONAL

RAPPORT DE RECHERCHE **PRELIMINAIRE**

de ia PROPRIETE INDUSTRIELLE

1

établi sur la base des dernières revendications déposées avant le commencement de la recherche

FA 497053 FR 9403467

atégorie	Citation du document avec indication, en cas des parties pertinentes	de bessin, concern de la de examin	mande	
E,D	EP-A-0 611 973 (FRANCE TELECC * abrégé; figures 4-12 *)M) 1,5,	9	
Y	EP-A-0 174 013 (SUMITOMO ELEC * page 17, ligne 13 - page 18 figures 3,10,14 *		7,8	
Y	DE-A-23 63 984 (SIEMENS) * page 4 - page 5; figures 1-	·4,7,8 *	7,8	
A	FR-A-2 393 329 (LES CABLES DE * figures 1-4 *	E LYON) 1		
A	EP-A-0 137 501 (SUMITOMO ELEC * page 2, ligne 4 - page 5, l figures 1-3 *			
A	ELECTRONICS LETTERS., vol.27, no.17, 15 Août 1991, STEVENAGE GB pages 1559 - 1560 POOLE ET AL. * page 1559; figure 1 * US-A-5 138 677 (SHAUGHNESSYET AL.)	STEVENAGE GB 1-3	1	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CL.5) G02B C03B
		12-1	, CO	
	* colonne 4, ligne 22 - colon 28; figures 1,2 *	ine 5, ligne		
A	EP-A-0 107 840 (SIEMENS) * page 4, ligne 6 - page 5, l figures 1,2 *	1,9-16		
		ressent de la recherche		-
X : part Y : part aut	9 [CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES ticulièrement pertinent à lui seul ticulièrement pertinent en combinaison avec un re document de la même catégorie tinent à l'encontre d'au moins une revendication	Décembre 1994 T: théorie ou principe à la b E: document de hrevet béaid à la date de dépôt et qui de dépôt ou qu'à une dat D: cité dans la demande L: cité pour d'autres raisons	ese de l'invent	ata antiriaura